CONDITIONS GENERALES DE VENTE – FORMATION

INSCRIPTION

Pour toute inscription à une formation de CORDIAL, vous adressez par mail ou par courrier postal à CORDIAL :

- ✓ La convention-inscription dûment complétée, signée et revêtue du tampon de votre entreprise.
- ✓ Les conditions générales de vente datées, signées er revêtus du tampon de votre entreprise.
- ✓ La copie de la demande de gestion d'action (DGA) envoyée à l'OPCO en cas de subrogation (facturation directe de CORDIAL à l'OPCO).

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines séquences pratiques nécessaire à la validation de la formation peut être rendus impérieuses en fonction du handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisé en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Votre inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet ci-dessus indiqué. L'effectif de chaque formation est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

La formation vous sera confirmée ou infirmée 30 jours avant la date de début de la formation, au vu d'un nombre suffisant d'inscriptions.

PROGRAMME DE FORMATION

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction des objectifs professionnels identifiés lors des entretiens avec le(s) client(s), des positionnements, du niveau des participants, des demandes des participants ou de la dynamique du groupe.

PREPARATION DE LA FORMATION

Une convocation et des informations pratiques, éventuellement un document de préparation à la formation vous sera envoyé 14 jours avant le début de la formation.

REPORT OU ANNULATION D'UNE FORMATION

Si le nombre minimum de participants ne serait plus atteint, CORDIAL se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Cette annulation ou report ne donne pas droit à des indemnités.
CORDIAL peut se trouver dans l'obligation d'annuler et de reporter une formation en cas de force majeure (grèves, intempéries, indisponibilité imprévisible du formateur, ...).
Dans ces hypothèses : vous recevrez un courriel vous informant du report de la formation et une nouvelle date pour la formation vous sera proposée. Ce report ne donne pas droit à des indemnités.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION & FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation d'inscription doit être communiquée par écrit à CORDIAL. Si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le début de la formation, aucun frais d'annulation sera facturé. En cas d'annulation d'une inscription entre 30 jours et 15 jours ouvrés avant le début de la formation, CORDIAL facturera 50% du prix de la formation. En cas d'annulation entre 15 et 3 jours ouvrés avant le début de la formation, CORDIAL facturera 75 % du prix de la formation. A moins de trois jours ouvrés avant le début de la formation, ou d'absence non justifiée, le montant global sera facturé à votre entreprise.

ABSENCE PARTIELLE EN FORMATION

Toute formation démarrée par un stagiaire est due dans sa totalité, sauf cas de force majeure. Le cas échéant, sur justificatif dûment produit, le stage sera facturé par CORDIAL au prorata de la présence effective du stagiaire.
N.B. un empêchement professionnel ne peut en aucun cas être considéré comme cas de force majeure.

OBLIGATIONS DE MOYEN- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre de ses prestations de formation, Cordial est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Participants.

L'ensemble des documents pédagogiques sont la propriété de CORDIAL. A ce titre, le Client et le participant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Cordial. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le participant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

REGLEMENT INTÉRIEURE

Lors de la participation aux formations, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de l'organisme d'accueil (centre de formation, entreprise ou autre). Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, les règlements intérieurs définissent les règles générales et permanentes, et précisent la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

FACTURATION

Deux modalités sont possibles. Soit, la formation est directement et totalement réglée par votre entreprise : CORDIAL vous adresse une facture accompagnée de l'attestation d'assiduité du participant dans les 15 jours suivant la fin de la formation. Soit, au moment de l'inscription, vous avez indiqué la prise en charge par subrogation de la part de votre OPCO (ou par un autre financeur) et vous avez transmis à CORDIAL la copie de la demande de prise en charge. CORDIAL adresse la facture à l'OPCO. N.B. : si CORDIAL n'a pas reçu, au plus tard avant le dernier jour du stage, l'accord de prise en charge formelle de la part du financeur, CORDIAL vous adressera une facture. Vous pourrez demander a posteriori le remboursement de la somme à votre financeur, OPCO ou autre.

CONDITIONS DE REGLEMENT DE LA FORMATION

Les factures émises par CORDIAL sont payables à 30 jours à compter de la date d'édition de la facture. Pour toute facture impayée dans ce délai, une procédure de relance sera enclenchée. CORDIAL se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription en formation en cas de facture(s) restée(s) impayée(s).

CONFIDENTIALLITE ET COMMUNICATION

CORDIAL, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

CORDIAL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Le Client accepte d'être cité par Cordial comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Cordial à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Cordial.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Cordial, Les Bourrinquets, 65560 Arbéost, ou par voie électronique à : cordial.conseil@orange.fr.
- En particulier, Cordial conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Cordial à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Tarbes seront seuls compétents pour régler le litige.